



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

## Protection

Question orale n° 1413

### Texte de la question

M. Michel Destot appelle l'attention de Mme le ministre de l'environnement sur les négociations internationales visant à stopper le réchauffement de la planète. Suite à la convention de Rio du 22 juin 1992, la communauté internationale s'est à nouveau engagée à réduire ses émissions de gaz à effet de serre en préparant pour la conférence de Kyoto de décembre 1997 un document obligeant les pays industrialisés à respecter des objectifs chiffrés plus contraignants, assortis d'un calendrier. Cette démarche doit être soutenue et encouragée par la France qui devrait profiter de sa position dans l'Union européenne pour tirer vers l'avant les négociations avec ses partenaires. Or au lieu de reprendre l'initiative, la France se trouve à la traîne des discussions et campe sur une position d'attentisme. Ainsi, si les Quinze viennent de se mettre d'accord au début du mois sur une réduction en moyenne de 10 % de ses émissions d'un « panier » de gaz polluants, la France a fait reculer l'échéance de cinq ans jusqu'en 2010 et s'est seulement engagée à stabiliser ses propres émissions. Certes, le parc français des centrales nucléaires fait de nous de faibles producteurs de dioxyde de carbone, mais il lui demande pourquoi ne pas profiter de cette occasion pour amorcer enfin en France le virage attendu d'une politique des transports ambitieuse par le développement des infrastructures ferroviaires et des transports collectifs urbains.

### Texte de la réponse

M. le président. M. Michel Destot a présenté une question n° 1413.

La parole est à M. Jean-Louis Idiart, suppléant de M. Michel Destot, pour exposer la question de celui-ci.

M. Jean-Louis Idiart. Madame le ministre de l'environnement, M. Destot, qui a manqué son avion - cela arrive -, il m'a demandé de vous poser sa question à sa place.

Mon collègue appelle votre attention sur les négociations internationales visant à stopper le réchauffement de la planète.

« Suite à la convention de Rio du 22 juin 1992, la communauté internationale s'est à nouveau engagée à réduire ses émissions de gaz à effet de serre en préparant pour la conférence de Kyoto de décembre 1997 un document obligeant les pays industrialisés à respecter des objectifs chiffrés plus contraignants, assortis d'un calendrier.

Cette démarche doit être soutenue et encouragée par la France, qui devrait profiter de sa position dans l'Union européenne pour tirer vers l'avant les négociations avec ses partenaires. Or, au lieu de reprendre l'initiative, la France se trouve à la traîne des discussions et campe sur une position d'attentisme.

Ainsi, si les Quinze viennent de se mettre d'accord au début du mois sur une réduction en moyenne de 10 % de leurs émissions d'un « panier » de gaz polluants, la France a fait reculer l'échéance de cinq ans jusqu'en 2010 et s'est seulement engagée à stabiliser ses propres émissions. Certes, le parc français des centrales nucléaires fait de nous de faibles producteurs de dioxyde de carbone, mais M. Destot vous demande, madame le ministre, pourquoi ne pas profiter de cette occasion pour amorcer enfin en France le virage tant attendu d'une politique des transports ambitieuse, le développement des infrastructures ferroviaires et des transports collectifs urbains.

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'environnement.

Mme Corinne Lepage, ministre de l'environnement. Monsieur le député, vous m'interrogez sur la position française en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre et sur les négociations internationales sur le climat.

Lors du conseil des ministres de l'environnement du 3 mars 1997, l'Union européenne s'est donnée un objectif de réduction de 10 % des émissions de gaz à effet de serre d'ici à 2010. Elle a en outre décidé de proposer, pour les négociations internationales à venir, que les pays développés réduisent, individuellement ou conjointement, leurs émissions de 15 % à la même échéance.

Je me félicite de ces décisions et ne puis, monsieur le député, vous laisser dire que la France aurait œuvré pour faire reculer l'échéance de 2005 à 2010 et pour changer les normes retenues. En vérité, la France s'est ralliée à la proposition de la Commission de retenir la date de 2010, avec un objectif de réduction de 10 % et de 15 % des émissions de gaz à effet de serre dans les conditions que j'ai rappelées.

Cette décision nous conduit à prendre l'engagement de stabiliser, au moins, nos émissions de gaz à effet de serre, ce qui, compte tenu de l'augmentation de la population et de la croissance, représente en fait, proportionnellement, une réduction de 10 à 15 %. C'est un effort considérable.

J'ajoute que bien des pays de l'Union européenne ont prévu une augmentation de leurs émissions pouvant aller, pour certains d'entre eux, jusqu'à 40 %.

Je ne peux donc pas laisser dire que la position française a été une position de retrait.

Si nous avons pu prendre cet engagement de stabilisation, c'est précisément parce que nous avons pris certaines dispositions dans le cadre de la politique des transports. Ainsi, la loi du 30 décembre 1996 sur l'air et l'utilisation rationnelle de l'énergie, que le Parlement a adoptée il y a quelques mois, comporte d'importantes mesures susceptibles de réduire sensiblement les émissions de gaz polluants, notamment de gaz à effet de serre.

Je citerai quelques exemples: les plans de déplacement urbains doivent permettre la réduction du trafic automobile en ville et le développement des transports collectifs et non polluants; des mesures fiscales incitatives pour l'achat de véhicules peu polluants, fonctionnant à l'électricité ou au gaz, sont instaurées; la consommation des véhicules doit être affichée sur les lieux de leur vente ou de leur location.

Par ailleurs, le Gouvernement a décidé de s'engager fortement en faveur du transport combiné rail-route, auquel il consacre chaque année environ 350 millions de francs. Un tel effort permet une croissance annuelle de ce mode de transport légèrement supérieure à 10 %.

Toutes ces mesures témoignent de la volonté de reconnaître le transport comme source majeure d'émissions polluantes et de modifier progressivement, mais profondément, les comportements et les règles en la matière afin de nous mettre en mesure, tant sur le plan national qu'international, de jouer pleinement notre rôle dans la prévention de l'effet de serre.

## Données clés

**Auteur :** [M. Destot Michel](#)

**Circonscription :** - SOC

**Type de question :** Question orale

**Numéro de la question :** 1413

**Rubrique :** Environnement

**Ministère interrogé :** environnement

**Ministère attributaire :** environnement

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 12 mars 1997, page 1841

**Réponse publiée le :** 19 mars 1997, page 1940

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 12 mars 1997